

MAIRIE DE SAINT-HILAIRE DE LA NOAILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de Conseillers :		L'an deux mil vingt-six, le vingt mars, à 20 heures 30,
En exercice	11	le Conseil Municipal de la commune de SAINT HILAIRE
Présents	11	DE LA NOAILLE dûment convoqué, s'est réuni en session
Pouvoir	0	ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur
Votants	11	Didier LECOURT, Maire.
Pour	11	
Contre	0	Date de la convocation : 16/03/2026
Abstention	0	

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

ID : 033-213304181-20260320-2026_014-DE

S²LO

PRÉSENTS : MM. LECOURT Didier, BALLEREAU Éric, TRISCOS Didier, CHEVASSUT Stéphane,
BORTOLUZZI Robin, LAMARCHE Alexandre, MMES ANTUNEZ Laetitia, ATCHADE Audrey, DUHEUGA
Valérie, LE ROUX Muriel, OCANA-MOUNILLOT Céline .

N° 2026/014

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. BORTOLUZZI Robin

Objet : Élection des adjoints au maire

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 11

Ont obtenu :

– Liste BALLEREAU / ATCHADE / LAMARCHE, 11 voix (ONZE)

Choisir suivant le cas :

- La liste unique ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire : M. Éric BALLEREAU, Mme Audrey ATCHADE et M. Alexandre LAMARCHE.

Le secrétaire,
R. BORTOLUZZI

Fait à St-Hilaire de la Noaille, le 20/03/2026

Le maire,

D. LECOURT

